



energie citoyenne *pour Saint-Junien*

Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
 - [Actualités](#)
 - [Vie du groupe](#)
 - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
 - [Comptes-rendus](#)
 - [Commissions municipales](#)
 - [Communauté de Communes POL](#)
 - [Commissions municipales 2020-2026](#)
 - [Commissions POL 2020-2026](#)
- [Élections municipales 2026](#)
 - [Notre programme](#)
 - [Nos candidats](#)
 - [Nos réunions publiques](#)
 - [Nos tracts et affiches](#)
 - [Nos vidéos](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

[Projet de vente des Goulas : le temps du débat démocratique](#)

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 10 mai 2023

Cession propriété communale Les Goulas 87200 Saint-Junien à LA SCI LA GROSSE BORNE

Une proposition d'acquisition de la propriété communale Les Goulas est parvenue à la commune de la part de la SCI LA GROSSE BORNE dont le siège social se situe 10 rue d'Armaillé 75017 PARIS. La SCI LA GROSSE BORNE est immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 918 421 454 et est représentée par PORRAS Maria Del Rocio, gérant.

La SCI LA GROSSE BORNE propose d'acquérir l'ensemble immobilier Les Goulas 87200 Saint-Junien ; à savoir les parcelles cadastrées Section CV n° 65, 76, 78 et 80 pour une superficie totale de 91 922 m² au prix de trois-cents-mille euros (300 000,00 euros) net vendeur. Un compromis de vente sera signé avant l'acte authentique.

Cette proposition d'acquisition est assortie des conditions suspensives suivantes : l'obtention des autorisations d'urbanisme nécessaires et la rédaction d'obligations propres à l'ensemble du secteur relatives aux préoccupations écologiques et aux enjeux environnementaux, opposables tant à l'acquéreur du terrain qu'aux futurs acquéreurs des terrains à bâtir issus de l'unité foncière cédée.

Vu le projet présenté lors de différentes commissions municipales, Considérant l'intérêt dudit projet pour la collectivité,

Considérant la proposition d'acquisition de l'ensemble immobilier Les Goulas situé à Saint-Junien faite par la SCI LA GROSSE BORNE,

Considérant que la valeur vénale des parcelles cadastrées Section CV n° 65, 76, 78 et 80 sises Les Goulas 87200 Saint-Junien pour une superficie totale de 91 922 m² fixée par l'avis des domaines en date du 09 août 2022 est de deux-cent-soixante-dix-huit-mille euros (278 000 euros),

Il est proposé au Conseil municipal de céder les parcelles cadastrées Section CV n° 65, 76, 78 et 80 sises Les Goulas 87200 Saint-Junien pour une superficie totale de 91 922 m² à la SCI LA GROSSE BORNE au prix de 300 000 euros net vendeur.

L'étude notariale de Maître COULAUD Julien est chargée de la rédaction des actes notariés dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération, notamment le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE la cession des parcelles cadastrées Section CV n° 65, 76, 78 et 80 sises Les Goulas 87200 Saint-Junien pour une superficie totale de 91 922 m² à la SCI LA GROSSE BORNE.

- APPROUVE le prix de la cession du bien au prix de 300 000 euros net vendeur.

- APPROUVE la mutation du bien par une promesse synallagmatique de vente.

- AUTORISE le Maire à signer avec la SCI LA GROSSE BORNE (ou toute personne qui s'y substituerait dans les mêmes conditions) le compromis de vente, la promesse synallagmatique de vente et tous les documents nécessaires à cette opération.

- DIT que les crédits éventuellement nécessaires sont prévus au budget primitif de l'exercice en cours et que les recettes éventuelles nécessaires seront enregistrées au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

| | |
|-----------------------|---|
| Adoptée à l'unanimité | : |
| Adoptée à la majorité | : |
| Abstention | : |
| Cronne | : |

Pour Extrait Conforme
Transmis à la Sous-Préfecture
Le
Le Maire de Saint-Junien
Pierre Allard

NON À LA VENTE DES GOULAS

Un conseil municipal consacré exclusivement à la vente du terrain communal des Goulas à un aménageur privé au prix de 300 000 euros pour 91 922 m² aura lieu ce **jeudi 11 mai 2023 à 18h30** à la Mairie de Saint-Junien.

Nous invitons tout le monde à assister à ce moment de débat majeur. La séance est publique. Il est crucial que chacun puisse se forger son opinion sur ce sujet en disposant des arguments des uns et des autres sans aucun filtre...

Vous trouverez le projet de délibération en cliquant [sur ce lien](#).

Nous restons à votre disposition pour tout échange : energie-citoyenne@laposte.net ou 06.46.66.24.97 ou le [formulaire de contact](#) de ce site.

- [Conseil Municipal du 2 juin 2026](#)
- [Conseil municipal du jeudi 9 avril 2026](#)
- [Conseil Municipal du 21 mars 2026](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 5 mars 2026](#)
- [Saint-Junien mérite un débat !](#)


Archives

Archives ▼

Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)

- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)